



## COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

### Quelle refondation de l'éducation prioritaire ?

*La circulaire concernant la "refondation" de l'Éducation prioritaire a été publiée le 5 juin 2014. Pour la CGT Éduc'action, le compte n'y est pas, la refondation proposée consiste surtout en un rétrécissement du champ de l'éducation prioritaire.*

Alors qu'aujourd'hui 1 084 collèges et plus de 400 lycées sont dans le dispositif de l'éducation prioritaire, seulement 350 établissements correspondant aux plus difficiles seront classés "REP+", et 731 établissements seront classés "REP". De plus, dans sa circulaire, le ministère renvoie la question des lycées à plus tard. Comment pourrait-il en être autrement, il faut bien que certains pâtissent d'une réforme qui se fait à moyens constants...

Alors que le ministère reconnaît la difficulté et la spécificité de l'enseignement en Éducation prioritaire par l'octroi de décharges horaires (via une pondération) qui permettront le travail en équipe et le suivi des élèves, ce qui répond aux demandes de la CGT Éduc'action, seuls les 350 établissements REP+ seront concernés. Les établissements REP n'auront de prioritaire que le sigle !

**Rappelons que la priorité, pour la CGT Éduc'action, passe par la prise en compte des difficultés sociales. La CGT Éduc'action demande donc une réelle refondation de l'Éducation prioritaire qui ne se contente pas d'en rétrécir le champ mais qui consiste à mettre en œuvre une politique ambitieuse en termes de moyens.**

Cela passe par :

- une diminution des effectifs et des maxima par classe fixés nationalement,
- des critères objectifs et transparents pour définir les écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire,
- la prise en compte de ces critères pour le maintien ou l'entrée des lycées généraux, technologiques et professionnels dans la carte de l'éducation prioritaire,
- l'abandon du socle commun et de la politique d'autonomie des établissements, et le maintien de la liberté pédagogique des équipes ; l'Éducation prioritaire ne doit pas être un laboratoire des politiques libérales mais bien un moyen de donner plus à ceux qui en ont moins.

*Montreuil, le 6 juin 2014*